
CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN
PARC NATIONAL JAÚ (EXTENSION POUR FORMER LES AIRES PROTÉGÉES DE
L'AMAZONIE CENTRALE) (BRÉSIL) ID N° 998 Bis

1. DOCUMENTATION

- i) **Fiches techniques UICN/WCMC:** 10 références
- ii) **Littérature consultée:** IUCN, 2000. **IUCN Technical Evaluation, Jaú National Park (Brazil).** SCM/CNPQ/MCT/IPAAM. 1996. **Mamirauá: Plano de Manejo.** Manaus: IPAAM. Queiroz, H., and M. E. B. Fernandes. 2001. **A Regional Analysis of Geographic Priorities for Biodiversity Conservation in Latin America and the Caribbean.** Washington, DC; Davis, S. D. *et. al.* **Centres of Plant Diversity.** Vol. 3. IUCN; Thorsell, J. and T. Sigaty, 1997. **A global overview of forest protected areas on the World Heritage List (Draft).** IUCN; Gillet, H. *et. al.*, 1998. **A global overview of protected areas on the World Heritage List of particular importance for biodiversity.** UNESCO/WCMC/IUCN; Rylands, A. B., 1991. **The status of conservation areas in the Brazilian Amazon.** WWF, Washington DC; Rojas, M. and C. Castaño, 1990. **Áreas protegidas de la cuenca del Amazonas.** Bogotá, Colombia; Castaño, C., 1993. **Situación general de la conservación de la biodiversidad en la región Amazónica: Evaluación de las áreas protegidas propuestas y estrategias.** FAO/CEE/IUCN, Ecuador; Henrique Borges, S and Carvalhes, A., 2000. Bird species of black water inundation forest in the Jaú National Park: their contribution to regional species richness. **In Biodiversity and Conservation**, Vol. 9, No. 2, pp 201-214.
- iii) **Consultations:** cinq évaluateurs indépendants. Représentants du ministère de l'environnement, de l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA), responsables de l'environnement de Brasilia et de Manaus, personnel local des aires protégées d'IBAMA et de l'Institut Mamirauá, chercheurs de l'université de Floride et de l'Institut de recherche de l'Amazonie (INPE).
- iv) **Visite du site:** Jim Barborak, août 2002.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Il s'agit d'une proposition d'extension du Parc national et Bien du patrimoine mondial Jaú (2 272 000 ha) avec changement d'appellation. Celle-ci deviendrait «Aires protégées de l'Amazonie centrale» avec une superficie totale de plus de 6 000 000 ha, par l'intégration de trois autres aires protégées qui font partie de la Réserve et corridor de biosphère de l'Amazonie centrale:

- la Réserve de développement durable de Mamirauá (1 124 000 ha);
- la Réserve de développement durable d'Amana (2 350 000 ha);
- la Station écologique d'Anavilhanas (350 018 ha).

Le Parc national Jaú et les trois réserves supplémentaires proposées pour constituer un bien du patrimoine mondial agrandi se trouvent à l'ouest-nord-ouest de Manaus, la capitale de l'État d'Amazonas, au Brésil. Elles se trouvent entre les fleuves Solimoes et Negro, deux des principaux affluents de l'Amazonie.

Les réserves de Mamirauá et d'Amana sont protégées par la législation de l'État d'Amazonas tandis que la Station écologique d'Anavilhanas est une aire protégée, créée et gérée par le gouvernement fédéral. Mamirauá et le secteur adjacent d'Amana sont particulièrement connus parce que l'on y trouve un exemple représentatif de la forêt de *varzea* qui est inondée, périodiquement, par des rivières aux «eaux blanches fertiles» qui descendent des Andes. La *varzea* se caractérise par une forte productivité et une biomasse importante ainsi que par la présence d'espèces uniques et endémiques adaptées aux spectaculaires variations saisonnières du niveau des cours d'eau et souvent associées à de vastes tapis de végétation flottants. Il est facile d'y observer une faune spectaculaire, notamment des dauphins d'eau douce, des singes, des lamantins et des oiseaux aquatiques en effectifs impressionnants. Anavilhanas protège une étendue considérable de forêts de terre ferme, ainsi que de forêt d'*igapó* inondée périodiquement et comprend, en outre, un des deux plus grands archipels du bassin qui doit son origine et sa forme uniques à la floculation et au dépôt de sédiments.

Les réserves de Mamirauá et Amana représentent une des régions les plus diverses du Nouveau Monde pour les primates, avec sept espèces à Mamirauá, 11 à Amana (15 à elles deux). Les plans d'eau que l'on trouve dans ces réserves contiennent 64 espèces de poissons électriques appartenant à sept familles, y compris trois espèces nouvelles pour la science : il s'agit de la plus forte diversité connue pour ce groupe d'organismes unique au monde qui présente un niveau de rayonnement et un taux d'adaptation comparables à ceux des Cichlidés dans la Rift Valley d'Afrique.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

L'évaluation technique d'origine menée par l'UICN en ce qui concerne le Parc national Jáu (2000) fournissait une bonne comparaison entre cette région et d'autres biens du patrimoine mondial situés totalement ou partiellement dans le bassin de l'Amazone, tels que le Parc national Sangay en Équateur, le Parc national du Manú au Pérou et la Réserve naturelle du Suriname central au Suriname. Les Parcs nationaux du Manú et Sangay protègent des transects altitudinaux où les forêts tropicales de plaine d'Amazonie ne sont qu'un écosystème parmi d'autres. On peut en dire autant du Parc national du Río Abiseo au Pérou. La Réserve naturelle du Suriname central se trouve sur le plateau précambrien des Guyanes et présente différentes caractéristiques de bassin versant ainsi qu'une flore tout à fait particulière. Le Parc national Noel Kempff Mercado, en Bolivie, plus loin au sud, a été inscrit en raison de l'importance de ses écosystèmes de Cerrado beaucoup plus secs. L'immense et nouveau Parc national Tumucumaque dans le nord-est du Brésil contient aussi d'importantes valeurs pour la biodiversité mais protège des communautés de flore et de faune différentes de celles que l'on trouve en l'Amazonie centrale.

Dans les plaines du bassin de l'Amazone, aucun autre complexe d'aires protégées ne protège une gamme aussi diverse d'écosystèmes et d'habitats particuliers, terrestres et aquatiques. En fait, l'ensemble de réserves proposé constitue un des plus grands complexes contigus d'aires protégées sous les tropiques; il est plus grand que plus de 40 États souverains. L'ajout de Mamirauá, Amana et Anavilhanas au Parc national Jáu agrandirait ce bien du patrimoine mondial en lui apportant une gamme d'autres écosystèmes et de caractéristiques géomorphologiques absentes ou mal protégées, que ce soit dans le Parc Jáu ou dans n'importe quel autre bien du patrimoine mondial mentionné ci-dessus. L'agrandissement du bien du patrimoine mondial améliorerait aussi et étendrait la protection des écosystèmes que l'on trouve dans le Parc national Jáu. Une bonne partie d'Amana étant une forêt de terre ferme (non inondée) contiguë à Jáu, les perspectives de maintien de populations génétiquement viables de faune et de flore sauvages qui se trouvent dans le bien du patrimoine mondial en seraient renforcées.

4. INTÉGRITÉ

4.1 Limites

Les limites du site proposé coïncident avec celles des aires protégées d'État et fédérale existantes et comprennent une superficie suffisante pour protéger les valeurs de patrimoine mondial du site contre la plupart des effets directs de l'empiétement par l'homme et de l'exploitation commerciale des ressources. Les forêts de terre ferme qui constituent la majeure partie de Jaú et d'Amana sont des zones sauvages pratiquement vierges couvrant des millions d'hectares. Jaú, Amana et Mamirauá sont contiguës mais Anavilhanas, qui se trouve le long du Rio Negro, est séparée de Jaú par un corridor essentiellement forestier, composé de réserves d'État exploitées et d'une réserve autochtone où il importe d'améliorer la gestion et la protection (voir recommandations ci-après). La majeure partie des limites extérieures des réserves sont formées par des cours d'eau ou des bras de rivière. Cela limite les frais d'entretien et facilite un contrôle régulier de l'empiétement.

Toutefois, une bonne partie de la Réserve de Mamirauá, proposée pour intégration dans le bien du patrimoine mondial (la zone subsidiaire) ne dispose pas, actuellement, de protection ou de gestion active et compte quelques milliers d'habitants dont la survie dépend de l'exploitation des ressources. Tant qu'il n'y aura pas de protection et de gestion active pour cette région et tant que les habitants n'auront pas officiellement accepté un frein plus rigoureux à l'utilisation des ressources, toutes mesures nécessaires pour garantir la conservation des écosystèmes exceptionnels de la région et la durabilité de l'utilisation des ressources, il vaudrait mieux considérer cette zone comme une zone tampon pour le bien du patrimoine mondial.

La proposition mentionne la création d'une zone tampon de 20 km autour du site. Toutefois, cette zone tampon n'a pas de protection juridique pour l'instant. Les dimensions du complexe d'aires protégées sont telles que la gestion de la zone tampon devrait être moins problématique qu'un zonage, une protection et une gestion réels du complexe de réserves lui-même. Les autorités brésiliennes devraient être informées du fait que même si la création légale et la réglementation efficace de l'utilisation des terres au sein d'une zone tampon extérieure, jouxtant le périmètre du site, est souhaitable, la zone tampon ne fait pas partie du bien du patrimoine mondial agrandi. Il conviendrait aussi de leur demander d'améliorer la protection et la gestion des réserves d'État exploitées et de la réserve autochtone qui se trouvent entre le Parc national Jaú et Anavilhanas et, comme mentionné ci-dessus, d'établir des programmes de gestion et de protection pratiques et adéquats dans la zone subsidiaire de Mamirauá et, enfin, d'obtenir un accord écrit des communautés concernant l'inscription de cette zone sur la Liste du patrimoine mondial avant d'envisager d'inscrire ce secteur du site proposé sur la Liste du patrimoine mondial.

4.2 Législation et protection juridique

La Station écologique d'Anavilhanas a été créée par décret fédéral 8606 en juin 1998. Une partie de Mamirauá avait aussi, à l'origine, été créée en tant que station écologique fédérale mais depuis 1996, toute la zone est protégée par une loi du Parlement de l'État de l'Amazonas en tant que Réserve de développement durable, catégorie d'aire protégée dont l'objectif est la conservation de la diversité biologique avec une forte participation locale et qui autorise une exploitation limitée des ressources par les communautés traditionnelles dans certaines zones gérées (Catégorie VI de l'UICN). La Réserve de développement durable d'Amana a également été créée par décret du gouvernement de l'État d'Amazonas.

4.3 Gestion et conservation

Les Réserves d'Amana et de Mamirauá (Catégorie VI de l'UICN) sont gérées dans le cadre d'un accord de coopération unique entre l'Institut pour la protection de l'environnement de l'État d'Amazonas (IPAAM), qui compte quatre agences fédérales – l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, le ministère de l'Environnement, le Conseil national pour

le développement scientifique et technologique et le ministère des Sciences et de la Technologie (MST) – et la Sociedade Civil Mamirauá, une ONG qui soutient aussi la gestion de ces réserves.

Anavilhanas est gérée directement par IBAMA, l'agence fédérale pour l'environnement, avec l'appui de quelques ONG.

Il est probable qu'aucune autre aire protégée du bassin de l'Amazonie ne dispose d'autant de personnel et de ressources financières que Mamirauá. En effet, depuis une décennie, environ 15 millions de dollars ont été investis dans la réserve pour la recherche, la protection, la gestion et les activités d'information. Depuis quelques années, avec la création de la Réserve d'Amana et l'établissement d'un accord de cogestion pour son administration, le niveau de la gestion y a été également fortement amélioré. Il y a plus de 100 employés qui sont bien formés et bien équipés.

Toutefois, l'investissement à Mamirauá a été consacré à ce que l'on appelle «la zone de démonstration» de 260 000 ha où presque toutes les activités de recherche, de protection et de développement communautaire ont été centrées. Il n'y a pratiquement eu aucune présence physique et aucun investissement dans la «zone subsidiaire» de la réserve couvrant 864 000 ha. La population humaine, dans cette vaste région, est assez faible et concentrée le long des cours d'eau principaux mais les activités d'exploitation des habitants locaux, celles des pêcheurs et des intérêts forestiers extérieurs n'ont pas été scrutées ni contrôlées avec la même rigueur que dans la zone de démonstration, ce qui constitue une menace à long terme pour l'intégrité de la «zone subsidiaire». Ce problème a été soigneusement évalué et discuté avec les autorités brésiliennes durant la mission d'évaluation dans le site afin d'estimer la possibilité d'exclure cette zone pour garantir une gestion cohérente de la proposition.

À la différence de Mamirauá, la Station écologique d'Anavilhanas (Catégorie Ia de l'UICN) n'a bénéficié ni de flux de l'aide internationale ni d'une forte coopération des ONG partenaires – il n'y a actuellement que six employés, une infrastructure très modeste et un budget de fonctionnement très limité de sorte que le niveau de la gestion et de la protection est moins que suffisant. Cette région est, de loin, la plus accessible des réserves de l'Amazonie centrale, car les routes vont de Manaus à Novo Airao, à l'extrémité de la rivière qui forme une des limites de la zone et qui pourrait permettre des incursions non contrôlées et des impacts tels que braconnage et pêche illicite. À la différence des autres zones proposées, Anavilhanas est séparée physiquement du Parc national Jáu par une série de réserves d'État exploitées et par une réserve autochtone ce qui, à long terme, pourrait aggraver les pressions sur l'utilisation des ressources naturelles.

4.4 Menaces

De manière générale, les forêts de terre ferme de l'Amazonie centrale qui se trouvent loin des fleuves navigables ou des grandes routes ne connaissent que peu de menaces importantes. Une bonne partie d'Amana (la vaste portion de terre ferme) partage des écosystèmes et une intégrité semblables à ceux des secteurs adjacents de Jáu: inaccessibles et reculées, ces deux aires possèdent des écosystèmes naturels quasi intacts, de sorte qu'elles se protègent pratiquement toutes seules. La situation dans les forêts de *varzea* qui caractérisent une bonne partie de Mamirauá et dans les secteurs adjacents d'Amana est tout à fait différente. Tout au long de l'Amazonie, ces écosystèmes ont été fort utilisés par les habitants, bien avant l'arrivée des Européens en Amérique du Sud et, depuis 300 ans, une culture humaine particulière (mestizo) a évolué dans la *varzea*. Toutefois, la densité démographique reste faible et les impacts sont limités à d'étroites bandes de terrain sur des levées naturelles, le long des cours d'eau, ainsi qu'aux effets de la pêche traditionnelle (poissons et autres organismes aquatiques). Les inondations saisonnières limitent aussi temporairement l'influence de l'homme aux parties terrestres du site.

Les habitants traditionnels pratiquent une agriculture de subsistance, la pêche, la chasse et la récolte du bois ainsi que d'autres produits des forêts mais la densité est si faible à Amana et dans la zone de démonstration de Mamirauá qu'ils ne posent aucune menace importante à l'intégrité globale de la

réserve tant que les organismes chargés de la conservation sont physiquement présents dans la région et que les résidents participent directement au régime de gestion dont ils bénéficient. Les anciens niveaux non durables de récolte de certains poissons et espèces sauvages ont été fortement réduits par des programmes d'application des règlements, de recherche et d'éducation.

Anavilhanas est inhabitée et l'empiètement par les voisins ainsi que les activités illicites ne sont pas encore des facteurs de préoccupation. Cependant, la région est séparée du reste du bien proposé par des réserves d'État exploitées et mal protégées et par une réserve autochtone. Anavilhanas se trouve aussi le long d'un fleuve navigable, sur lequel de grands navires transportent régulièrement des produits pétroliers, entre autres. Il n'y a ni bouées ni autres systèmes permettant de limiter le danger représenté par la présence de navires autour de l'archipel: une marée noire en amont pourrait porter gravement préjudice aux fragiles ressources de la région. Une présence de gestion plus visible, des programmes d'information et le balisage de voies navigables sont nécessaires pour limiter les menaces pesant sur Anavilhanas.

5. AUTRES COMMENTAIRES

En raison de la productivité élevée des écosystèmes de *varzea* que l'on trouve dans une bonne partie de Mamirauá et une partie d'Amana, ainsi que de leur accessibilité relative par voie navigable, c'est la région de l'Amazonie centrale où se trouve la majeure partie de l'habitat humain et où les ressources sont le plus utilisées. Certains évaluateurs ont remis en question la durabilité du régime de gestion des réserves exploitées appliqué dans ces régions. Dans tout le bassin de l'Amazonie, les communautés riveraines de «mestizos» et les populations autochtones moins nombreuses utilisent la *varzea* depuis des centaines d'années avec très peu d'incidences sur l'environnement. Il serait sans doute impossible de trouver une vaste parcelle de *varzea* peu peuplée et où les ressources seraient peu utilisées. Par ailleurs, en raison de la nature saisonnière des crues, l'influence de l'homme est limitée à d'étroites bandes le long des cours d'eau et aux levées adjacentes; dans bien des cas, elle s'efface avec le début des crues annuelles. L'habitat humain limité et le faible niveau d'utilisation des ressources ne justifient donc pas l'exclusion de Mamirauá et d'Amana de la proposition. Toutefois, l'existence de programmes pratiques de gestion et de protection adéquats et de documents clairs et écrits concernant les droits et les responsabilités des habitants seraient des précurseurs à l'inscription de ces régions sur la Liste du patrimoine mondial; c'est déjà le cas pour la portion habitée d'Amana et la zone centrale de Mamirauá.

6. APPLICATION DES CRITÈRES DU PATRIMOINE MONDIAL

Les «Aires protégées d'Amazonie centrale» sont proposées comme extension au Parc national et Bien du patrimoine mondial Jáu au titre des quatre critères naturels.

Critère (i) : histoire de la terre et processus géologiques

L'évaluation d'origine de Jáu indiquait que la comparaison avec d'autres biens du patrimoine mondial existants qui illustrent une période beaucoup plus longue de l'évolution de la Terre n'est pas favorable au Parc national Jáu. Les formations géologiques typiques des réserves adjacentes de Mamirauá et Amana ainsi que d'Anavilhanas se composent aussi essentiellement de dépôts sédimentaires du Paléocène et du Pléistocène. L'ajout d'Anavilhanas et de son archipel unique d'îles en évolution constante complète, certes, la diversité des caractéristiques géologiques du site mais, parce qu'elles changent constamment, ces îles sont quelque peu éphémères. L'UICN considère que le site proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (ii) : processus écologiques

Ensemble, les forêts de *varzea* et d'*igapó*, les lacs, les rivières et les îles du site proposé constituent des formations physiques et biologiques et illustrent des processus écologiques en cours du point de vue de l'évolution des écosystèmes terrestres et d'eau douce. On y trouve une mosaïque de bras de rivières, lacs et formes de relief qui change et évolue constamment. Les tapis flottants (en mouvement permanent et en évolution constante) de végétation typique des cours d'eau à *varzea* comprennent un nombre important d'espèces endémiques, y compris la plus grande diversité de poissons électriques du monde. Anavilhanas contient le deuxième archipel fluvial de l'Amazonie brésilienne par la taille. Beaucoup mieux préservé que l'archipel légèrement plus grand de Maricua, il illustre des processus de colonisation et d'évolution de la végétation sur de nouvelles formes de relief. L'UICN considère que le site proposé remplit ce critère.

Critère (iii): phénomènes naturels éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle

Comme c'est le cas pour le Parc national Jáu, l'extension proposée comprend un paysage de plages de sable blanc durant la saison sèche et de forêts inondées durant la saison des pluies ainsi que des lits de cours d'eau secondaires de tailles différentes, des canaux et des lacs. L'archipel d'Anavilhanas et le lac d'Amana ajoutent des caractéristiques naturelles qui ne sont pas présentes dans Jáu. Toutefois, toutes ces caractéristiques naturelles se trouvent aussi dans d'autres grands fleuves du bassin de l'Amazonie. L'UICN considère que le site proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (iv) : diversité biologique et espèces menacées

Le site agrandi augmente de manière substantielle la protection déjà exceptionnelle offerte par le Parc national Jáu à la diversité biologique, aux habitats et aux espèces en danger que l'on trouve dans la région centrale de l'Amazonie. Le site proposé est une des Zones mondiales pour les oiseaux endémiques et il est considéré comme l'une des 200 écorégions prioritaires du WWF pour la conservation. C'est aussi un centre de diversité des plantes. L'agrandissement du Parc national Jáu afin d'inclure un échantillon important d'écosystèmes de *Varzea*, de forêts d'*igapó*, de lacs et de canaux augmente de manière significative la représentation de la biodiversité aquatique de la région d'Amazonie centrale. L'agrandissement du site renforcerait aussi la protection d'espèces menacées clés telles que l'arapaima géant, le lamantin de l'Amazonie, le caïman noir et deux espèces de dauphins fluviaux. L'UICN considère que le site proposé remplit ce critère.

La zone proposée de la Station écologique d'Anavilhanas et la «zone subsidiaire» de la Réserve de développement durable de Mamirauá, toutefois, ne remplissent pas les conditions d'intégrité telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 44b des Principes opérationnels.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial:

- a) **inscrire** la Réserve de développement durable d'Amana et la zone de démonstration de la Réserve de développement durable de Mamirauá en tant qu'extension du Parc national Jáu au titre des critères naturels (ii) et (iv).
- b) **n'inscrire pas** la Station écologique Anavilhanas ni la zone subsidiaire de la Réserve de développement durable de Mamirauá.

Le site agrandi se composerait donc des éléments suivants reflétés sur la carte ci-jointe

- Parc national Jáu (2 272 000 ha)
- Réserve de développement durable Amana (2 350 000 ha)

- Zone de démonstration de la Réserve de développement durable de Mamirauá (260 000 ha)
- SUPERFICIE TOTALE: 4 882 000 ha.

Ce site agrandi serait donc inscrit sous le nom de «Complexe de conservation de l'Amazonie centrale».

Le Comité pourrait aussi souhaiter prendre note du fait que l'UICN estime que la région de la Station écologique d'Anavilhanas et la zone subsidiaire de la Réserve de développement durable de Mamirauá remplissent aussi les critères naturels (ii) et (iv) mais que leur inscription est encore prématurée. L'État partie pourrait proposer à nouveau ces régions lorsqu'elles rempliront entièrement les conditions d'intégrité. L'État partie pourrait souhaiter examiner les orientations proposées dans les recommandations suivantes pour remplir les conditions d'intégrité:

- L'État partie devrait envisager de renforcer la gestion et la protection de la zone subsidiaire de la Réserve de développement durable de Mamirauá et de la Station écologique d'Anavilhanas. Dans le cas d'Anavilhanas, cela pourrait comprendre la mise en place de bouées pour diriger le trafic maritime commercial loin des îles protégées de l'archipel.
- Mamirauá, Jáu et Anavilhanas ont toutes des plans de gestion récemment préparés et publiés mais il est recommandé de terminer un plan comparable pour Amana et une stratégie de gestion globale pour l'ensemble du Complexe de conservation de l'Amazonie centrale dès que possible.
- L'État partie pourrait envisager de changer la catégorie de gestion d'Anavilhanas pour en faire un parc national et permettre un développement rigoureux de l'écotourisme dans la région ou de modifier le plan de zonage afin de permettre un écotourisme limité et soigneusement contrôlé ainsi que des activités d'éducation à l'environnement dans un secteur très limité de la réserve. Cela permettrait aussi d'encourager l'appui du public à la conservation de la région.
- L'État partie devrait explorer la possibilité, dans le cadre de l'initiative sur le corridor écologique de l'Amazonie centrale, de relier les forêts de plateaux de terre ferme d'Anavilhanas à celles du Parc national Jáu par un zonage plus rigoureux, une protection et un changement de catégorie éventuel des réserves exploitées pour relier les deux zones de conservation centrales et, par des efforts de coopération avec la réserve autochtone située dans le corridor, de garantir une utilisation durable sur les terres tribales.
- L'État partie peut aussi envisager la possibilité de créer un mécanisme de coordination, par exemple un conseil de gestion, pour coordonner la gestion et la protection de tout le Complexe de conservation de l'Amazonie centrale. Un tel mécanisme pourrait mettre au point un système d'alerte rapide pour les menaces, envisager des possibilités de financement conjoint et échanger les résultats de la recherche et du suivi. La mise en place d'un tel conseil ainsi que d'une stratégie de financement pour le Complexe de conservation de l'Amazonie centrale pourrait obtenir un appui dans le cadre du projet conjoint Fondation des Nations Unies-UNESCO en vue de soutenir les biens naturels du patrimoine mondial au Brésil.